



CCI BRETAGNE

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Un accès accéléré à des compétences qualifiées

Trouver les justes compétences pour des postes qualifiés qui ne nécessitent pas un temps plein (saisonnier ou temps partiel) n'est plus une difficulté. Les groupements d'employeurs permettent en effet de partager des collaborateurs avec une ou plusieurs entreprises en fonction du besoin.

Les CCI de Bretagne incitent à recourir à cette dynamique dans plusieurs situations

- L'entreprise souhaite accéder à une fonction permanente experte - juridique, financier, ressources humaines, ... - sans en payer le prix d'un plein temps,
- L'entreprise s'interroge sur la pertinence de créer un poste,
- L'activité saisonnière de l'entreprise nécessite un recours à des personnes qualifiées dont le statut de CDI permettra d'en disposer durablement.

Les groupements d'employeurs se chargent de l'évolution des compétences et du développement de l'employabilité durable de leurs collaborateurs.

La Bretagne est particulièrement bien couverte en Groupements d'employeurs. Il est désormais possible d'en trouver en tout point du territoire.

Retrouvez tous les groupements d'employeurs de l'industrie et des services en Bretagne en cliquant [ICI](#).

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex

Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr